

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 18 AVRIL 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L. 121-17 du Code des Communes.

Présents : BRON Marc – COLLOUD Daniel - VAUDAUX-RUTH Yvan – BOVET Evelyne – JACQUET Jacqueline – BONNET Pierre – CARRON Aline - – LAVOREL Danièle - SALAMON Gérard - VANDERBEQUE Tiffany – VANSON Julien. **Excusés** : DELATTRE Frédéric - LETONDAL Vincent . **Absente** : BILDGEN Laetitia - DELRUE Nelly.

Secrétaire de séance : *Monsieur Gérard SALAMON.*

Monsieur le Maire ouvre la séance. **Le compte rendu de la réunion précédente** est soumis à l'approbation du conseil municipal. Concernant le vote **pour les indemnités de fonction des élus**, une voix a été oubliée. Le résultat est donc de 10 pour, 1 abstention, 1 contre.

Le compte rendu est ensuite validé à l'unanimité.

Concernant l'échange de terrain avec Monsieur Sébastien DUCROT au centre du village délibéré dans une précédente réunion, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de donner une valeur aux biens échangés afin de finaliser cette transaction. Après discussion, la valeur de chaque bien est fixée à 2 100 euros.

Dans le cadre de **la régularisation de la route des «Grands Champs»**, une nouvelle proposition de Mr & Mme PERESSUTTI est soumise au conseil municipal : la commune céderait 82 m² le long de la «Vi deu Faÿ» ; Monsieur et Madame PERESSUTTI céderaient 34 m² le long de la route des grands champs et paieraient à la commune une soulte de 3 360 euros pour compenser la différence. Le conseil est favorable à cette nouvelle proposition et annule la délibération n° 5/2017 du 31.08.2016.

A propos **du terrain acquis de Monsieur Michel JACQUEMARD** pour aménager un accès «piétons» à la station de ski, le conseil municipal décide de solliciter le conseil départemental pour une aide sur le Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (F.D.D.T.).

Monsieur le Maire signale qu'il a relancé Monsieur BAJULAZ, architecte, pour l'estimation financière des **travaux de réhabilitation du garage communal** mais également Monsieur DETRAZ du cabinet de géomètre CANEL pour l'étude sur **les abords du groupe scolaire**.

Des demandes de subventions seront également présentées pour ces travaux.

Monsieur le Maire informe ensuite son conseil qu'il a visité avec Mme BOVET, adjointe aux affaires scolaires, avec la présidente d'**Anim'Habères Jeunes** et l'animatrice une salle de l'ancienne école maternelle qui sera mise à disposition de l'association dès la rentrée prochaine, libérant ainsi le local de la S.A.T dont la commune est locataire. Les personnes présentes sont satisfaites des locaux, de petits travaux sont à prévoir avant qu'Anim'Habères Jeunes ne prenne possession des lieux : pose d'une porte, peinture des murs, changement du revêtements de sol. Monsieur le Maire

signale également que face au nombre d'enfants toujours en augmentation, l'association souhaiterait l'embauche d'une personne à mi-temps pour seconder l'animatrice dans les activités et l'organisation des séjours d'été. La commune d'HABERE-LULLIN a déjà donné son accord. Le conseil municipal réfléchira et donnera sa réponse lors de la prochaine réunion. Si l'embauche de cette personne est validée, Monsieur Gérard SALAMON dit que l'on pourrait lui confier d'autres tâches et augmenter son temps de travail. A suivre.

A la demande des parents d'élèves, une rencontre aura lieu le 23 mai prochain avec les représentants des deux communes afin d'harmoniser davantage les pratiques sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal des Habères.

La commission Agriculture/forêt/eau assainissement/fleurissement s'est réunie ce mardi matin afin de faire le point et organiser le fleurissement de la commune. Il a été proposé de fleurir le talus situé en contre-bas de l'office du tourisme surplombant le parking du centre. Accepté, des paysagistes seront contactés.

Quant au concours des maisons fleuries, il est décidé de supprimer le système d'inscription actuel qui ne donne pas entièrement satisfaction. Des membres de la commission feront le tour de la commune et jugeront le fleurissement de toutes les maisons. Des cadeaux similaires seront remis pour toutes les maisons fleuries ; cependant les trois premiers lauréats seront récompensés d'une manière plus importante. La remise des prix du concours 2016 se déroulera le 9 juin 2017.

Suite à **l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces publics**, Monsieur Yvan VAUDAUX-RUTH, adjoint, s'interroge sur la meilleure solution à adopter pour désherber. La question sera étudiée prochainement.

Pour conclure, Madame Jacqueline JACQUET, adjointe chargée de l'urbanisme signale que depuis la fin du mois de mars 2017, c'est le **Règlement National d'Urbanisme (R.N.U)** qui est appliqué ; cela complique l'instruction des permis de construire. La situation redeviendra plus simple dès que le nouveau Plan Local d'Urbanisme aura été approuvé.

Fait à Habère-Poche, le 10 mai 2017

Le Maire, Monsieur Marc BRON

